



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Credit foncier de France

Question au Gouvernement n° 2073

### Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'economie et des finances, la situation du Credit foncier n'est pas claire, c'est le moins que l'on puisse dire. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Eh oui, mes chers collegues, et il faudrait justement la rendre un peu plus transparente !

Cette venerable institution, objet de placements de bon pere de famille, nous a cause quelques surprises. En 1995, les pertes se sont elevees a 11 milliards avec, il est vrai, des provisions de 13 milliards de francs. Pour 1996, selon des previsions, elles devaient etre de pres de 1 milliard de francs, mais - autre surprise - elles se sont transformees en benefice de un milliard de francs.

Bien sur, il existe des interpretations divergentes de ces benefices, mais ils ne doivent pas cacher la realite car on sait bien que la situation du Credit foncier est mauvaise. Neanmoins des doutes existent quant a l'avenir du Credit foncier, en tout cas il n'y a aucune certitude a cet egard.

Jusqu'a present, le Gouvernement a reussi a securiser la place financiere de Paris en garantissant les creances et en lancant, par l'intermediaire de la Caisse des depots, une OPA qui a d'une certaine facon indemne les actionnaires. Monsieur le ministre, je vous poserai trois questions.

Il convient d'abord de faire la lumiere sur les responsabilites passees. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Ce matin, la commission des finances a adopte le principe d'une commission d'enquete sur le Credit foncier, sous reserve qu'elle soit compatible avec des poursuites penales. En tout etat de cause, comment l'Etat compte-t-il proceder pour faire toute la lumiere sur les responsabilites passees, y compris en ce qui concerne les poursuites penales ?

Ensuite, le Credit foncier est un etablissement qui continue a vivre. Un plan de restructuration a ete accepte par l'intersyndicale. Qu'attend-on pour le mettre en oeuvre et donner au Credit foncier les moyens de survivre ?

Enfin, il nous faut defendre l'interet du contribuable. L'Etat etant maintenant proprietaire du Credit foncier, il faudra le privatiser, et cela dans les meilleures conditions. Pourquoi ne pas passer par la commission de privatisation ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. M. Jean Arthuis, ministre, de l'economie et des finances, s'en est longuement explique ce matin devant la commission des finances, je voudrais, pour l'Assemblee, en reponse a votre question, m'en tenir a trois points simples.

Le Credit foncier est, dans sa forme ancienne, malheureusement condamne. C'est un etablissement qui a connu, l'annee derniere, 11 milliards de francs de pertes et qui, aujourd'hui, continue d'avoir une activite concurrentielle deficitaire et une situation nette negative de deux a trois milliards de francs. Il fallait donc trouver une solution.

Nous avons eu d'abord comme preoccupation - et je vous remercie, monsieur le depute, de l'avoir dit - de securiser les detenteurs d'obligations du Credit foncier - ce qui represente 290 milliards de francs - en meme temps que la place financiere de Paris.

Nous avons eu a coeur de defendre les interets des petits actionnaires, et c'est pour cela que nous avons demande a la Caisse des depots de lancer une OPA qui a permis a 90 % d'entre eux, a tous ceux qui le

souhaitaient d'être désintéressés.

Nous avons le souci de préserver autant que possible l'emploi et la situation du personnel du Crédit foncier. C'est l'objet du plan social, proposé par le directeur, qui va être maintenant mis en œuvre. Enfin, pour la solution d'avenir, nous avons le souci de traiter avec le Crédit immobilier de France.

M. Christian Bataille. Moulin à paroles !

M. le ministre délégué au budget. La balle est dans son camp (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) et il a l'intention de reprendre au moins une partie des activités du Crédit foncier.

M. Louis Mexandeau. Bricolage !

M. le ministre délégué au budget. Enfin et surtout, je vous confirme que nous avons l'intention de mettre en jeu toutes les responsabilités de ce désastre. Le garde des sceaux qui s'est exprimé ce matin devant la commission des finances a fait connaître qu'une information est en cours au tribunal de grande instance de Paris, sur plainte avec constitution de partie civile sous les chefs de distribution de dividendes fictifs, de présentation de bilans inexacts et de prise illégale d'intérêts. Les faits concernent les exercices 1992, 1993 et 1994 du Crédit foncier de France. La justice passera. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. La faute à qui ? Ce n'est pas celle des salariés. Comme toujours, ce sont les salariés qui trinquent.

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, la situation du Crédit foncier n'est pas claire, c'est le moins que l'on puisse dire. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Eh oui, mes chers collègues, et il faudrait justement la rendre un peu plus transparente !

Cette vénérable institution, objet de placements de bon père de famille, nous a causé quelques surprises. En 1995, les pertes se sont élevées à 11 milliards avec, il est vrai, des provisions de 13 milliards de francs. Pour 1996, selon des prévisions, elles devaient être de près de 1 milliard de francs, mais - autre surprise - elles se sont transformées en bénéfice de un milliard de francs.

Bien sûr, il existe des interprétations divergentes de ces bénéfices, mais ils ne doivent pas cacher la réalité car on sait bien que la situation du Crédit foncier est mauvaise. Néanmoins des doutes existent quant à l'avenir du Crédit foncier, en tout cas il n'y a aucune certitude à cet égard.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a réussi à sécuriser la place financière de Paris en garantissant les créances et en lançant, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts, une OPA qui a d'une certaine façon indemnisé les actionnaires. Monsieur le ministre, je vous poserai trois questions.

Il convient d'abord de faire la lumière sur les responsabilités passées. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Ce matin, la commission des finances a adopté le principe d'une commission d'enquête sur le Crédit foncier, sous réserve qu'elle soit compatible avec des poursuites pénales. En tout état de cause, comment l'État compte-t-il procéder pour faire toute la lumière sur les responsabilités passées, y compris en ce qui concerne les poursuites pénales ?

Ensuite, le Crédit foncier est un établissement qui continue à vivre. Un plan de restructuration a été accepté par l'intersyndicale. Qu'attend-on pour le mettre en œuvre et donner au Crédit foncier les moyens de survivre ?

Enfin, il nous faut défendre l'intérêt du contribuable. L'État étant maintenant propriétaire du Crédit foncier, il faudra le privatiser, et cela dans les meilleures conditions. Pourquoi ne pas passer par la commission de privatisation ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. M. Jean Arthuis, ministre, de l'économie et des finances, s'en est longuement expliqué ce matin devant la commission des finances, je voudrais, pour l'Assemblée, en réponse à votre question, m'en tenir à trois points simples.

Le Crédit foncier est, dans sa forme ancienne, malheureusement condamné. C'est un établissement qui a connu, l'année dernière, 11 milliards de francs de pertes et qui, aujourd'hui, continue d'avoir une activité concurrentielle déficitaire et une situation nette négative de deux à trois milliards de francs. Il fallait donc trouver

une solution.

Nous avons eu d'abord comme preoccupation - et je vous remercie, monsieur le deputé, de l'avoir dit - de securiser les detenteurs d'obligations du Credit foncier - ce qui represente 290 milliards de francs - en meme temps que la place financiere de Paris.

Nous avons eu a coeur de defendre les interets des petits actionnaires, et c'est pour cela que nous avons demande a la Caisse des depots de lancer une OPA qui a permis a 90 % d'entre eux, a tous ceux qui le souhaitaient d'etre desinteresses.

Nous avons le souci de preserver autant que possible l'emploi et la situation du personnel du Credit foncier. C'est l'objet du plan social, propose par le directeur, qui va etre maintenant mis en oeuvre. Enfin, pour la solution d'avenir, nous avons le souci de traiter avec le Credit immobilier de France.

M. Christian Bataille. Moulin a paroles !

M. le ministre delegue au budget. La balle est dans son camp (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) et il a l'intention de reprendre au moins une partie des activites du Credit foncier.

M. Louis Mexandeau. Bricolage !

M. le ministre delegue au budget. Enfin et surtout, je vous confirme que nous avons l'intention de mettre en jeu toutes les responsabilites de ce desastre. Le garde des sceaux qui s'est exprime ce matin devant la commission des finances a fait connaitre qu'une information est en cours au tribunal de grande instance de Paris, sur plainte avec constitution de partie civile sous les chefs de distribution de dividendes fictifs, de presentation de bilans inexacts et de prise illegale d'interets. Les faits concernent les exercices 1992, 1993 et 1994 du Credit foncier de France. La justice passera. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. La faute a qui ? Ce n'est pas celle des salaries. Comme toujours, ce sont les salaries qui trinquent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominati Laurent](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2073

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1996, page 8258

**Réponse publiée le :** 12 décembre 1996, page 8258

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 décembre 1996